

Billets d'Afrique... ...et d'ailleurs

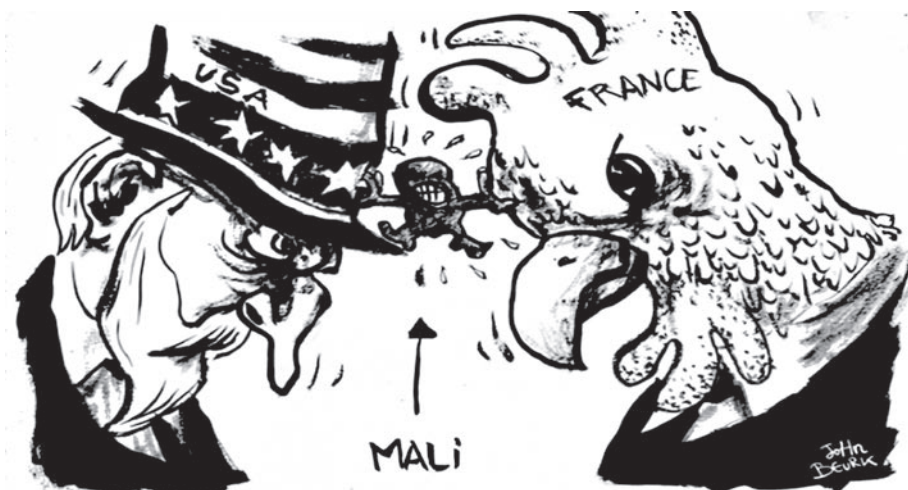


Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Dans ce numéro

MALI

Luttes d'influences au Sahara



Un an après le déclenchement de la crise au Mali, par la rébellion armée du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), les Maliens (sur)vivent dans l'incertitude du lendemain tandis le *leadership* d'une intervention fait l'objet d'âpres discussions. *Lire page 4, 5 et 6*

Arcana imperii

Le procès des assassins de Firmin Mahé devait être l'occasion d'appliquer pour la première fois la loi pénale ordinaire à des exactions commises par des militaires français au cours d'opérations extérieures. On n'a pas été déçu : en prononçant des peines ridicules au regard de l'horreur du crime commis, la cour d'assises de Paris a reconnu à l'armée coloniale droit de vie et de mort sur l'indigène. En fait de lois de la République, c'est la loi de Lynch que la justice française a consacrée, avec l'approbation de tous les canards qui font l'opinion. *Suite page 3*

Sommaire

→ P. 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE
→ P. 3 EDITO Retour sur le procès de l'affaire Mahé.
→ P. 4,5&6 MALI La France et l'UE, gendarmes du Sahara
Un an après le déclenchement de la crise au Mali, les Maliens (sur)vivent toujours dans l'incertitude du lendemain tandis le leadership d'une intervention fait l'objet d'âpres discussions.

→ P. 6&7 CÔTE D'IVOIRE
- Terra economica
LA diplomatie française toute occupée à satisfaire la glotonnerie de ses chefs d'entreprises.

- Affaire Mahé : l'arbre qui cache la forêt
→ P. 8 CENTRAFRIQUE Un malade en phase terminale

Empoisonné par la Françafrique, l'embryon d'État centrafricain a dérivé vers une militarisation et l'ethnisation de sa politique. A cet égard, le pouvoir de François Bozizé n'échappe pas à la règle.

→ P. 9, 10&11 Terres Africaines : on se presse au portillon

Un tiers des accaparements de terres concerneraient l'Afrique. Des projets gigantesques, habillés d'un discours sur le « développement » attise de nouvelles convoitises.

→ P. 11 AFD : le scandale de l'accaparement de terres
Quand l'Agence française de développement investit dans l'accaparement des terres via un paradis fiscal.

→ P. 11&12 Tapie éclipse Bolloré, et pourtant...

Bernard Tapie est-il la principale menace contre la liberté de presse ? rtant...

Observatoire, y'a rien à voir !

L'association de juristes Sherpa vient de claquer la porte des Observatoires de la santé d'Areva au Gabon et au Niger. Créés pour répondre aux menaces de poursuites judiciaires que Sherpa avait brandies en 2007, leur bilan vient confirmer les craintes des ONG qui, comme la CRIIRAD, dénonçaient un « écran de fumée » et avaient refusé de cautionner le dispositif. Celui-ci avait, dès le départ, peu de chance d'entraîner une réelle reconnaissance des préjudices subis, étant limité aux anciens travailleurs et prenant pour référence une liste obsolète des pathologies professionnelles. A ce jour, si l'on excepte les retombées médiatiques exploitées par le géant du nucléaire, le bilan est même quasiment nul. Après plusieurs années d'une véritable course de lenteur, Areva se targue d'avoir offert un examen médical à 800 anciens travailleurs (chiffre qui reste à vérifier). Mais si deux familles (seulement) d'expatriés français ont été indemnisées, aucun Africain ne l'a été à ce jour. Selon Alain Acker, directeur médical du groupe Areva (« *C'est pas du vent* », RFI, 23 décembre 2012), il faut encore attendre que la totalité des anciens mineurs aient été examinés, ce qui ne serait pas fait avant 2014, après quoi les dossiers qui auront passé le filtre du conseil d'administration tripartite des Observatoires seront examinés par des médecins, lesquels pourront « *statuer sur les dossiers présentés* ». Alain Acker ne précise pas combien de temps dureront les nouvelles phases de cette usine à gaz. Une chose est sûre, entre ceux qui auront été évincés et ceux qui seront déjà morts, les élus seront peu nombreux.

Niger : Issoufou prend l'avion

Depuis l'arrivée au pouvoir de François Hollande, le pouvoir nigérien ne cesse de manifester son impatience face aux retards pris par Areva dans le démarrage de la mine d'Imouraren, la baisse des cours de l'uranium rendant le gisement moins rentable. Il craint, à juste raison, de voir s'envoler les retombées fiscales rapides promises lors de la signature du contrat en 2009, Areva ayant gelé ou abandonné plusieurs autres gisements acquis dans d'autres pays à la même période. Dernier mouvement d'humeur en date, avant une visite en France de Mahamadou Issoufou, le gouvernement nigérien publiait en octobre dernier un communiqué qui dénonçait un « *partenariat très déséquilibré en défaveur du Niger* » dans l'exploitation de l'uranium,

cette dernière ne générant que « *5 % des recettes du budget national* », alors même que la Somair, une des filiales d'Areva, battait cette année son record de production. Coïncidence, le 12 décembre dernier, l'AFP annonçait simultanément, par la voix de Zakari Oumarou, président du groupe parlementaire du PNSD (parti au pouvoir), « *une aide budgétaire sans conditions et non ciblée de 17 milliards de FCFA (environ 26 millions d'euros)* » de la part d'Areva, et la décision « *d'affecter 10 milliards FCFA (15 millions d'euros) pour l'achat d'un avion présidentiel* », l'actuel étant jugé trop vieux. « *Nous nous demandons si ces 17 milliards sont un « bonus » de la part d'Areva, une compensation au Niger suite à la non-exploitation du gisement d'Imouraren dans les délais, ou si c'est un cadeau au président de la République pour qu'il s'achète un avion* », s'interrogeait Ousseïni Salatou, porte-parole de l'ARN (opposition). Mais Areva dément le versement d'une telle aide budgétaire et a même attaqué en justice, pour diffamation, non pas les acteurs nigériens, mais Stéphane Lhomme, de l'Observatoire du nucléaire, pour avoir rapporté les mêmes accusations dans un communiqué daté de la veille. Areva étant une société aux capitaux très largement publics, l'Observatoire a interpellé début janvier François Hollande, Jean-Marc Ayrault et Pascal Canfin pour connaître la version du gouvernement. Affaire(s) à suivre.

Un nouvel accord de défense franco-algérien pour Noël

Alors que les aspects historique et les relations économiques (dont les gagnants sont en premier lieu Renault-Sanofi-Lafarge) ont été les sujets prédominants dans la médiatisation de la visite de François Hollande en Algérie les 19 et 20 décembre 2012, le renouveau de la coopération militaire entre les deux pays n'a guère été abordé. Pourtant, le gouvernement français avait tout fait pour que le Parlement vote en procédure accélérée cet « *accord de coopération dans le domaine de la défense* » avant le déplacement présidentiel, après des années de blocage. Voilà donc un accord de coopération bienvenu pour les parlementaires qui le considèrent comme une opportunité de développer la coopération dans un nombre important de domaines, et de booster les exportations d'armements vers un pays au budget militaire très important, passant outre les réserves nécessaires eu égard à la répression et à la situation des droits humains en Algérie. C'est aussi un moyen pour le gouvernement de préparer la future intervention militaire

au Mali, les généraux algériens étant les principaux freins au contrôle militaire français du Sahara...

Bongo sécurisé par Hollande

C'est sans détour que *La Lettre du Continent* (n°649) titrait en décembre « *Hollande, garde du corps en chef d'Ali* ». Comme quoi la fin de la Françafrique ne se décrète pas, elle nécessite des actes et surtout une profonde remise en question. En attendant, « (...) *la garde présidentielle est assistée, dans le domaine du renseignement, par la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) française. Le Gabon demeure ainsi le seul pays d'Afrique francophone disposant d'une antenne des services de renseignement intérieur français. (...) Aux côtés de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure) française, la DCRI renseigne le Palais du bord de mer sur la situation géopolitique des pays environnants. Elle s'appuie pour cette mission sur le Silam, le centre d'écoutes téléphoniques installé dans l'enceinte de la présidence.* »

Côte d'Ivoire : le poids des mots

Côte d'Ivoire Voices, le récent travail documentariste de l'Italienne Nicoletta Fagiolo en partenariat avec *Le Nouveau Courrier* (19 décembre) recèle quelques perles sur le conflit ivoirien. On y découvre l'entretien donné par Georges Peillon, l'ex-porte-parole de la force Licorne en Côte d'Ivoire marqué par son expérience ivoirienne, au point de démissionner de l'armée française : « *La Françafrique, ceux qui disent qu'elle a disparu, ce sont des menteurs. La Françafrique a sans doute changé de visage entre les années 1960, en particulier au moment de la décolonisation, et les années 2000. Mais la Françafrique est toujours là. Elle est omniprésente. Elle s'appelle des noms des grandes entreprises qui ont pignon sur rue. (...) Je suis convoqué chez un général, et il me dit : « Vous avez probablement raison, mais on ne peut pas le dire ». C'est toute la question de la relation entre la France*

Billets d'Afrique et d'ailleurs à suivre également sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook !

et l'Afrique noire francophone résumée en trente secondes. » Dans ce grand déballage, Georges Peillon se soulage en racontant aussi comment la France a refusé d'aider à la réunification de la Côte d'Ivoire après la signature des accords de Linas-Marcoussis. Il mentionne aussi ses conversations avec des journalistes français anti-Gbagbo par principe.

Boulin, Chirac et les valises de billets africains

Crimes d'Etat, c'est un téléfilm que diffusera, fin janvier, France 3 sur la fameuse affaire Boulin. Un documentaire choc de Pierre Aknine qui accrédite la thèse de l'assassinat politique, en 1979, de Robert Boulin, ministre du Travail de Giscard. Ce récit politique précis et documenté revient sur le contexte politique de l'époque et la guerre interne à la droite. En 1976, Robert Boulin s'oppose à la mainmise de Jacques Chirac sur le parti gaulliste et serait la victime d'un système dont Jacques Chirac était le chef. Dans cette guerre fratricide où rodent Foccart et Pasqua, « *Robert Boulin, dos au mur, se dit prêt à apporter les preuves du financement illicite du RPR. Il les tient notamment d'un officier des douanes qui lui a remis des photos où l'on voit des valises de billets venues d'Afrique être discrètement sorties de l'aéroport d'Orly. Le fonctionnaire ne pourra pas témoigner. Il s'est curieusement défenestré peu de temps après avoir rencontré le ministre.* » (*Sud-Ouest*, 7 janvier).

Rwanda : il y a vingt ans...

Jean Carbonare, qui fut, de 1988 à 1994, président de Survie, participa à une commission d'enquête envoyée au Rwanda, un an avant le génocide de 1994, par la Fédération internationale des Droits de l'homme. Il en revint décidé à alerter les responsables politiques français sur les dangers imminents de la situation et sur le caractère ambigu et dangereux du soutien militaire apporté par la France au régime hutu. Il fut reçu à deux reprises par la « Cellule Afrique » de l'Élysée, put obtenir, le 28 janvier 1993, une longue interview télévisée dans le journal de 20 heures présenté par Bruno Masure sur Antenne 2. Le tout en pure perte. On sait la suite : le génocide de 1994.

Arcana imperii

Suite de la page une

C'est en effet à l'issue d'un véritable lynchage que Firmin Mahé a trouvé la mort ce 13 mai 2005. Blessé à la jambe par le tir d'une patrouille de la Force Licorne, il est emmené au camp français de Bangolo, où il est roué de coups, voire pire – le corps n'a jamais été rendu à la famille. Puis, peut-être pour dissimuler l'horreur de ce premier crime, quatre militaires l'emmenent inconscient dans un véhicule blindé, où il est étouffé au moyen d'un sac plastique.

Devant la Cour, les militaires français ont justifié ce déchaînement de violence en accusant cet homme d'être le chef des « *coupeurs de route* » qui mettaient à feu et à sang la « zone de confiance » créée par la France en janvier 2003, dans le cadre des accords de Marcoussis. Rien ne vint conforter ce récit hormis le témoignage d'une Ivoirienne exfiltrée en France après les faits et gratifiée sans délai de la nationalité française. Pourtant c'est ce conte qui fit autorité dans le prétoire. Pis, violant la présomption d'innocence dont elle est censée être une gardienne vigilante, l'avocate générale fit savoir dans son réquisitoire qu'elle « pensait » que Mahé était un dangereux criminel. De même, l'ensemble de la presse adopta sans réserve le point de vue de la défense, transformant des assassins en héros conformes à l'image du soldat français secourant la veuve et l'orphelin, quitte à enfreindre les règles sacrées du droit des gens.

Avocats de la défense, magistrats comme faiseurs d'opinion justifièrent ce crime par « *la situation exceptionnelle* » qui prévalait dans la zone de confiance. Pourtant, comme le souligne le journaliste Théophile Kouamouo, « *à aucun moment, il n'a été question du pays qui avait conçu cette « zone de confiance », sans administration, sans police et sans justice, véritable foutoir organisé, dont le seul intérêt était qu'elle garantissait de la meilleure manière la partition de la Côte d'Ivoire : la France.* » Alors qu'elle aurait dû, au terme de l'accord de défense qui la liait à la Côte d'Ivoire, repousser les rebelles qui s'attaquaient à un État de droit, la France institutionnalisa la criminalité par les accords de Marcoussis, qui leur confiaient les ministères de la Défense et de l'Intérieur et créaient cette zone de non-droit, laissant le champ libre à toutes les exactions. Le maintien de l'ordre étant le prétexte de l'opération Licorne, on comprend dans ces conditions que l'armée n'ait eu d'autre choix que de faire endosser ces crimes à un innocent – c'est ainsi que le droit appelle tout homme qui n'a pas été régulièrement jugé et condamné, on a honte de devoir le rappeler à une magistrate chevronnée. (Lire par ailleurs page 7)

Ce n'était qu'un exploit parmi d'autres de nos soldats en Côte d'Ivoire. En septembre 2003, quatre d'entre eux, censés garder la BCOA de Bouaké, ramassèrent 38 millions de francs CFA tombés des mains des rebelles alors que ceux-ci emportaient 20 milliards de francs CFA. En septembre 2004, douze soldats français s'emparèrent de 65 millions de CFA à l'issue du casse de la BCOA de Man, dont ils avaient la garde. Ces affaires furent réglées en famille, sans la moindre publicité, par l'ex-tribunal aux armées.

Le 6 novembre 2004 le bombardement du cantonnement de l'armée française de Bouaké, tua neuf soldats. Les soldats français, qui occupaient l'aéroport de Yamoussoukro, détruisirent les avions de retour à leur base, et leurs pilotes biélorusses furent exfiltrés au Togo après avoir été brièvement retenus.

Ce bombardement servit de prétexte à la descente des forces françaises sur Abidjan et à la résidence du président Gbagbo. La mobilisation populaire qui s'ensuivit s'acheva par la fusillade de l'Hôtel Ivoire, le 9 novembre, au cours de laquelle le détachement français déchargea ses armes sur la foule, faisant des dizaines de morts. En Côte d'Ivoire, comme au Rwanda, l'armée française fut l'école du crime : c'est ce qui ne doit pas être dit.

Odile Tobner

Ecrire à

Billets d'Afrique et d'ailleurs

bda@survie.org

MALI

La France et l'UE, gendarmes du

Un an après le déclenchement de la crise au Mali, par la rébellion armée du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), les Maliens (sur)vivent dans l'incertitude du lendemain tandis que le *leadership* d'une intervention fait l'objet d'après discussions.

La rébellion du MNLA débutée le 17 janvier 2012 a sonné le glas d'une armée malienne incapable de protéger sa population et son territoire national à l'image du régime, décati et miné par la corruption. Le coup d'Etat militaire du 22 mars 2012 a encore affaibli l'Etat et accéléré l'occupation du nord du pays par d'autres groupes armés, islamistes, ayant supplanté le MNLA : Ansar Dine, le Mujao et AQMI. Si les médias ont beaucoup focalisé sur les exactions contre les populations restées au nord et la destruction du patrimoine historique et religieux, l'exode de centaines de milliers de personnes, plus de 355 000 en décembre 2012¹, a été quasiment occulté.

Tout comme a été négligée la situation socio-économique catastrophique qui prévaut dans l'ensemble du pays du fait de la récession liée au coup d'Etat, de l'instabilité politique et de l'arrêt des aides internationales structurelles – comme celle de l'Union européenne. Au demeurant, la corruption galopante, les prébendes étatiques, les ravages des privatisations imposées dans les années 80/90 et la misère endémique d'avant la crise n'ont jamais ému le gouvernement français. Mais derrière le rideau des bons sentiments soudainement retrouvés, des appétits voraces expliquent largement les tractations autour du Mali en crise.

Appétits et rivalités au Sahel

L'ancienne puissance coloniale est très présente au Mali où elle maintient d'importants intérêts économiques : ses capitaux et ses dirigeants se trouvent à la tête de banques, d'entreprises du bâtiment, du commerce, de l'alimentation, ou de communication comme Orange Mali (filiale de France Télécom) qui se targue de peser assez lourd pour contribuer à la hauteur de 5% du budget de l'Etat malien (Site web Investir en Zone Franc et Orange Mali). Quant au nord du Mali, il représente une zone hautement stratégique pour la fameuse

« sécurisation de l'accès aux matières premières », expression qui revêt une double signification.

Sécurisation de l'existant d'abord avec les mines d'uranium d'Areva au nord du Niger, primordiales pour le nucléaire civil et militaire français. Areva a prévu d'y investir 1,2 milliards d'euros pour la nouvelle mine géante d'Imouraren. Même avec 600 soldats nigériens affectés à la sécurisation du site d'Areva, (Rapport d'information sur la situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne, 6 mars 2012, Assemblée nationale) l'exploitation de l'uranium peut être directement visée par les terroristes au Sahara, vivant de trafics et de prises d'otages.

Sécurisation ensuite pour s'assurer l'accès futur aux ressources minérales, alors que la donne internationale s'est profondément transformée. Si le Sahel était traditionnellement la chasse gardée de la France, la course aux ressources minérales et les changements d'équilibre mondiaux ont amené les grandes puissances, les « pays émergents », les puissances régionales comme l'Algérie et les investisseurs, à s'intéresser également au gâteau sahélien. A cet égard, la militarisation croissante du pourtour sahélien est un signe fort, en plus des investissements américains ou chinois, comme l'ouverture, en 2010, de la mine d'uranium chinois d'Azelik au nord du Niger, le montage d'un joint-venture en 2005 entre Total, Sîpex (filiale de l'algérienne Sonatrach) et Qatar Petroleum International pour l'exploration du pétrole du bassin de Taoudeni côté Mauritanie, etc.

Luttes d'influences à l'ONU

Depuis juillet 2012, la France déploie un grand activisme pour une intervention militaire rapide au Mali. Bien sûr, ce sont surtout les arguments humanitaires, la lutte contre le terrorisme qui sont mis en avant mais il s'agit aussi de préserver, voire de renforcer sa domination dans la zone sahélienne tout en évitant d'apparaître comme le traditionnel gendarme néocolonial de l'Afrique. La France mène donc une double stratégie déjà expérimentée au Tchad en 2008 : d'une part, obtenir du Conseil de sécurité de l'ONU une résolution conférant une légitimité internationale

Le risque de dépeçage du Mali

Les intérêts économiques et stratégiques au Sahara détaillé plus haut et l'absence affichée de perspective post-conflit et politique par les tenants d'une intervention militaire, nommément la France et l'UE font augurer du dépeçage du Mali à moyen terme, dans un contexte d'extrême faiblesse des institutions maliennes.

La perte de souveraineté du Mali est déjà d'ailleurs largement entamée. Ce sont en effet les organisations internationales qui imposent des stratégies de sortie de crise politique. Ainsi en est-il par exemple de l'injonction de la résolution 2085 de l'ONU à mettre en place des élections (pour des questions formelles de légalité internationale) alors que toute une partie du territoire est occupée : cette demande n'entérine-elle pas de fait la partition du Mali ? N'est-elle pas une façon de maintenir au pouvoir la même clique politique et de couper court à tout débat entre Maliens et tout processus de sortie de crise politique endogène, comme l'évoquent certains médias ?

Les troupes étrangères (de l'UE et de la CEDEAO) déjà présentes ou à venir à Bamako et dans tout le Mali peuvent ainsi être perçues comme force d'imposition des décisions prises par la communauté internationale sans les Maliens – même si certains l'appellent de leurs vœux. Dans un contexte où la stabilisation de la situation politique et la reconquête du Nord du pays vont prendre de longs mois, voire des années, une présence militaire étrangère continue s'apparente aussi à une mise sous tutelle.

Tutelle

Sahara

à une intervention de la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) (qu'elle piloterait de fait) et d'autre part impliquer l'UE afin de ne pas trop apparaître sur le devant de la scène.

Le 5 juillet dernier, la France a obtenu l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité d'une première résolution (2056). En septembre, sous les pressions de la France et de la CEDEAO, le président malien par intérim, s'est décidé à demander une « *intervention militaire* » à l'ONU. Une demande annoncée par... Laurent Fabius, le ministre français des Affaires étrangères à la veille de la réunion de haut niveau sur la situation au Sahel au siège onusien de New York !

L'adoption, le 12 octobre, de la résolution 2071 par le Conseil de sécurité, témoigne de l'entrée en scène de l'Algérie appuyée par les Etats-Unis. Cette nouvelle résolution réclame à la CEDEAO – incapable de le faire depuis des mois – des plans d'intervention militaire au nord du Mali et exige l'amorce d'un dialogue politique avec les groupes armés « maliens » ayant rompu leurs liens avec les organisations terroristes.

Négociations, manœuvres et compromis ont abouti à l'adoption d'une troisième résolution présentée par la France le 20 décembre dernier. Beaucoup moins floue que les précédentes, cette résolution 2085 témoigne là-aussi de la concurrence à laquelle se livrent la France et les Etats-Unis sur le dossier malien. La résolution 2085 « *engage instamment* » entre autres au « *dialogue politique pour rétablir pleinement l'ordre constitutionnel* » et à l'organisation des élections présidentielle et législatives avant « *avril 2013* ». Ce dernier point étant une exigence américaine à laquelle la France s'était, dans un premier temps, opposée arguant du fait qu'il serait ridicule d'organiser des élections uniquement sur une partie du territoire malien. De plus, la résolution 2085, consacre une nette distinction entre le déploiement de la MISMA (Mission internationale de soutien au Mali) sous l'égide de l'ONU et la European Union Training Mission Mali (EUTM-Mali), pour laquelle la résolution se contente de « *prendre note* ».

Enfin, loin des tractations de couloirs, Susan Rice, ambassadrice des États-Unis auprès de l'ONU, a lâché le morceau qualifiant de « *merdique* » le projet d'intervention soutenu par la France, avec 3 300 soldats de la CEDEAO. Les Etats-Unis préférant une force onusienne dans laquelle la CEDEAO, clairement sous giron français, n'aurait pas un rôle prépondérant.

Reste que les contours de la MISMA ne sont pas véritablement définis, la résolution appelant tous les membres de l'ONU (et pas seulement la CEDEAO) à y participer et se contentant d'un appel à contribution pour son financement. Même avec les fonds que la France, les Etats-Unis ou encore l'UE dans le cadre de sa « *Facilité de paix pour l'Afrique* » sont disposés à déboursier, on peut penser qu'il faudra beaucoup de temps pour qu'elle se mette en place.

Mais les autorités françaises peuvent afficher une certaine autosatisfaction puisque cette résolution contient l'essentiel de ce qu'elle souhaitait (sans guère se soucier d'ailleurs de la volonté des représentants maliens, largement marginalisés dans ces négociations) : l'ONU confère une légalité internationale à une intervention « *sous conduite africaine* » recourant à la force sous le chapitre VII de la Charte des NU² d'une part, et d'autre part elle entérine l'existence de l'EUTM-Mali – qui n'est pas assujettie aux décisions onusiennes, ce qu'ont bien pris soin de rappeler le gouvernement français (Jean-Yves Le Drian, *La*

Croix, 24 décembre 2012) et la Haute représentante de l'UE.

La France en tenue de camouflage de l'UE

Le Conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) du 10 décembre a acté la mise en place d'une opération militaire de formation des forces armées maliennes, l'EUTM-Mali, mission « *composée de 400 à 500 hommes au total, dont environ 250 instructeurs* » (AFP, 26 décembre 2012). Une opération qui s'inscrit dans le cadre de sa « *Stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel* » datant de 2011 et réactualisée en novembre 2012 (Bruxelles, 14 novembre 2012, L'Union européenne et le Sahel), qui développe une approche régionale et globale de « *la crise dans la région du Sahel* » et propose d'y remédier selon quatre axes : « *Développement, bonne gouvernance et règlement des conflits internes ; action politique et diplomatique ; sécurité et État de droit ; et lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation* ». Sécurité et lutte contre l'extrémisme apparaissent donc comme des piliers primordiaux de cette stratégie, dictée par les intérêts multiformes de l'UE dans la zone, en particulier « *la sécurité énergétique et l'immigration illégale* »³.

L'EUTM-Mali comme ses autres missions militaires en Afrique, servent le positionnement stratégique de l'UE en Afrique, et les deux principaux pays que sont la France et l'Allemagne s'accordent ►►►

Dépression

Une économie sinistrée et un Etat de droit défaillant

La crise que traverse le Mali a d'énormes répercussions économiques et sociales, dans le nord mais aussi dans l'ensemble du pays et notamment dans la capitale à Bamako. Un récent rapport de l'ONG Human Rights Watch (HRW, 20 décembre 2012) souligne « *l'avènement d'une période qui inscrit le pouvoir des armes au-dessus de l'État de droit* » et alerte sur les « *tensions ethniques alimentées par la manipulation politique de l'ethnicité par certains dirigeants politiques et militaires* ».

L'occupation du nord du pays a fortement perturbé la production agricole et le commerce. Le secteur tertiaire est en forte récession (-8,8%). Les sociétés dont les premiers clients étaient les institutions ont vu leur chiffre d'affaires chuter, du fait de la réduction du budget de l'Etat ayant suivi l'arrêt des aides internationales. Le tourisme et l'hôtellerie restauration sont durement touchés tandis que les prix flambent : carburant, gaz et produits de première nécessité sont parfois passés du simple au double augmentant le risque d'insécurité alimentaire pour un grand nombre de personnes. L'industrie est également touchée : 20% des usines de la capitale ont fermé et 60% ont recours au chômage technique. Dans le secteur des transports, la compagnie nationale Air Mali a suspendu fin décembre ses activités pour neuf mois.

◀◀ pour jouer leur propre partition. Pour l'Allemagne, il s'agira par exemple de saisir des opportunités économiques et de conforter sa place de troisième vendeur d'armes au monde. La France, elle, garde le *leadership* grâce à sa connaissance approfondie des réalités africaines.

En tant que nation-cadre de l'opération, la France va en assumer de fait le commandement, pour lequel elle a proposé le général François Lecointre, qui a notamment participé à deux missions tristement célèbres en Afrique : Turquoise puis Licorne – où la France a largement bafoué le cadre d'intervention onusien. Ainsi, elle peut garder le *leadership* et être « présente directement et indirectement, sans trop apparaître » selon les propres termes de Laurent Fabius devant la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale le 24 octobre dernier.

Autre avantage non négligeable en cette période de vaches maigres budgétaires : mutualiser les coûts au niveau européen. L'opération sera d'autant moins coûteuse à la France (et aux autres Etats) que les conclusions créant l'EUTM-Mali « demandent à la Commission d'identifier les fonds additionnels du dixième FED qui pourraient être mobilisés ». Autrement dit, les officiers français et européens seront (du moins en partie) payés sur les budgets de l'aide au développement déjà définis.

Comme à l'accoutumée l'objectif de formation militaire doit se comprendre selon une interprétation assez large. Il s'agit de former certes. Mais au-delà, il s'agit de réorganiser les chaînes de commandement de l'armée malienne, ce qui permet d'influencer, voire de « participer de très près à certaines opérations [des] élèves » (*Le Monde* du 13 novembre 2013), ce qui peut revenir à assurer le commandement de fait d'une intervention, même si les autorités françaises soulignent qu'il n'est pas question que des troupes françaises participent aux combats. Outre le fait qu'il est toujours possible à des soldats de justifier *a posteriori* la sortie du cadre défini, il faut rappeler que, depuis les « tirailleurs sénégalais », les interventions militaires françaises font traditionnellement appel à des soldats africains pour les combats.

Un journaliste des questions européennes de défense souligne que l'EUTM-Mali n'est « qu'une des facettes de l'intervention multiforme », où l'UE et la France (ainsi que d'autres pays européens et les Etats-Unis) interviendront également dans la fourniture d'« un 'important' soutien logistique, de renseignement et matériel », « dans la planification de l'opération (des militaires européens

sont au QG de l'Union africaine comme à la CEDEAO dans cet objectif) » mais également dans les « opérations discrètes : renseignement, fermeture des voies d'accès, désorganisation des bases arrière » notamment avec des avions ou des drones⁴.

Tout cela permet à la France et aux Européens d'avancer leur propre agenda et de se désolidariser des perspectives de l'ONU. Alors que divers responsables de l'ONU évoquent une intervention en septembre 2013. Le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian assure que « l'intervention militaire pourra avoir lieu au premier semestre de l'année prochaine », (*La Croix*, 24 décembre 2012) une façon de rappeler qui tient les rênes de l'intervention à venir !

La souveraineté malienne négligée

Après le renforcement de sa présence, via les opérations des forces spéciales françaises au Sahel, ses interventions militaires en Côte d'Ivoire puis en Libye en 2011, la mainmise militaire de la France sur le Sahel se perpétue. Une logique dans laquelle elle est appuyée par l'Union européenne qui cherche à s'assurer un accès aux matières premières alors qu'on assiste à une ruée vers l'Afrique. A cet égard, l'UE se voit de plus en plus comme gendarme de l'Afrique – par France interposée.

Alors qu'on s'achemine vers une guerre, ce que vit la population malienne, ce qu'elle risque avec la diffusion de la violence est totalement occulté. Il appartient donc aux Maliens de reprendre le contrôle de leur destin et il nous incombe d'exiger de la France et de l'UE une politique centrée sur le soutien de la souveraineté des peuples au lieu d'une politique prompte à décider de la guerre et construite sur l'hypocrisie, les fausses justifications et la préservation de ses intérêts.

Gérard Moreau, Juliette Poirson

1 - En août 2012, plus de 450 000 étaient recensées comme étant déplacées ou réfugiées par le Haut commissariat aux réfugiés ; à début décembre 2012, les chiffres donnés par cette agence des Nations Unies étaient de 155 000 réfugiés et plus de 200 000 déplacés internes.

2 - Détail des articles du Chapitre VII Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression,

3 - Dans les motifs du déploiement de la mission civilo-militaire au Niger, Mauritanie et Mali (août 2012), le Conseil rappelle : « Le Sahel occupe une place importante dans l'agenda politique de l'UE. Les intérêts de l'Europe dans cette région sont multiples : ils comprennent la lutte contre l'insécurité et la criminalité organisée, la sécurité énergétique et l'immigration illégale ».

4 - Nicolas Gros-Verheyde, « Mali, trois opérations en une », 2 janvier 2013.

CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, terra

À une décennie de menées déstabilisatrices contre un pouvoir ivoirien jugé pas assez docile par l'Élysée, succède l'impatience d'une diplomatie française toute occupée à satisfaire la glotonnerie de ses chefs d'entreprises.

Tout indique que les Contrats de désendettement et de développement (C2D) seront les instruments privilégiés de cette offensive économique - dans un pays dont la France est déjà, depuis l'indépendance, le premier partenaire économique. Pierre Moscovici et Pascal Canfin ont signé, le 1^{er} décembre, le premier C2D ivoirien, qui porte sur 630 millions d'euros pour la période 2013-2015 (*Billets* n°217). Parti avec une douzaine de patrons français dans ses bagages, Moscovici est arrivé à Abidjan avec ses gros sabots. Selon *la Lettre du Continent* (5 décembre), le ministre de l'Économie aurait en effet tenté d'obtenir « un protocole d'accord exclusif destiné aux groupes français concernant le

Affaire Mahé :

Le procès contre les militaires de la force Licorne qui ont tué Firmin Mahé a été aussi expéditif que l'élimination de ce blessé l'avait été. La justice d'État a bien servi l'armée coloniale, pilier du système politico-militaire français.

Il était pourtant nécessaire d'établir quelques points essentiels. Tout d'abord l'identification de Firmin Mahé comme chef d'une bande faisant régner la terreur était pour le moins douteuse. Là-dessus on n'a que les affirmations des militaires. En fait de flagrant délit, Mahé a été interpellé seul et sans arme, et non en bande armée. Un tir l'a blessé à la jambe alors qu'il s'enfuyait. Il est resté terré de longues heures, sans le secours d'aucune bande, avant d'être capturé.

Ce point a été escamoté. On y a substitué une affirmation péremptoire ressassée à longueur de débats et de comptes-rendus. L'avocate générale, qui doit pourtant savoir ce que le droit permet de dire, a tranché : « Je

economica

volet infrastructures du C2D. Un marché estimé à plus de 300 millions d'euros ». Une mise en œuvre directe de la « diplomatie économique » chère à Laurent Fabius, mais dont le ministre délégué au développement s'est pour une fois démarqué. Il semble en effet que Pascal Canfin se soit opposé à ce mécanisme supplémentaire d'aide liée, cherchant par ailleurs à associer la société civile ivoirienne au mécanisme C2D.

Les liens sacrés de l'aide publique

Très pudique, l'OCDE affirme que « *les faits ont montré que l'aide "liée" – accorder l'aide sous la condition qu'elle serve à acheter des biens ou des services d'un pays ou d'une région spécifiques – peut accroître les coûts d'un projet de développement de 15 à 30%.* » Autrement dit, l'aide liée permet aux entreprises de faire juter les contrats de façon injustifiée.

Dans son rapport de juin 2012 sur l'aide au développement, la Cour des comptes notait que le Royaume-Uni interdit depuis 2002 l'aide liée, mais qu'en France, l'aide liée, pilotée par Bercy, représentait en 2009 encore 11% de l'aide bilatérale. Surtout, la Cour estimait qu'entre 2001 et 2011, le

versement d'un euro d'aide liée avait permis de rapporter, selon le dispositif utilisé, cinq à dix euros de contrats aux entreprises françaises. S'il avait abouti, le « *protocole d'accord exclusif* » convoité par Moscovici, aurait augmenté le volume d'aide liée dans des proportions telles que qu'il aurait mis la France en contradiction avec son adhésion aux recommandations de l'OCDE sur le déliement de l'aide au développement. Pour le ministre de l'Économie, peu importe, « *il est évident que la Chine est de plus en plus présente en Afrique. Les entreprises françaises qui en ont les moyens doivent passer à l'offensive... Elles doivent être présentes sur le terrain. Elles doivent se battre* ».

Péril jaune contre billets verts

L'actuel ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, Georges Serre, illustre parfaitement le nouveau paradigme de la politique ivoirienne de la France. Ce spécialiste de la coopération économique, formé à la Caisse centrale de coopération économique (ancêtre de l'actuelle Agence française de développement) est passé par le FMI et la Banque mondiale. Surtout, sa précédente nomination dans une ambassade, au Cameroun en 2006, avait coïncidé avec le démarrage du premier C2D dans ce pays. Les C2D camerounais, qui devraient au final porter sur un peu plus d'un milliard d'euros, pourraient préfigurer ce que la Côte d'Ivoire va connaître, culminant à 2,85 milliards. Déjà lors du premier C2D

franco-camerounais, un télégramme de la diplomatie américaine rapportait qu'« un observateur camerounais a estimé que l'aide française est devenue plus agressivement liée à des intérêts commerciaux et à la lutte contre l'augmentation visible de la présence chinoise. » (Wikileaks, 09YAOUNDE769). Le péril chinois est donc une rengaine bien connue pour justifier les mauvaises pratiques qui perdurent !

Pantouflage néocolonial

On se souvient du prédécesseur de Georges Serre à Abidjan, faisant le paon devant les blindés français lors de l'assaut de la résidence de Laurent Gbagbo en avril 2011, promu commandeur de la Légion d'honneur une dizaine de jours plus tard. Depuis, Jean-Marc Simon a senti le vent tourner et l'arrivée de la « *pluie de milliards* » promise par Alassane Ouattara pendant la campagne présidentielle ivoirienne. Sa nouvelle société de conseil, Eurafrique Stratégies, compte déjà le pétrolier Total parmi ses clients (*Africa Energy Intelligence*, décembre 2012).

Les Européens ont nourri bien des mythes sur les *terra incognita* qui figuraient sur les cartes des géographes. Aujourd'hui, pour les autorités françaises, Abidjan est pure *terra economica* et les rapports d'Amnesty International, d'HRW ou de l'ONU sur les atteintes aux droits humains par le régime ivoirien n'existent pas. C'est connu, l'argent n'a pas d'odeur. Surtout pas celle du sang.

David Mauger

L'arbre qui cache la forêt

pense effectivement que c'était un individu dangereux, un criminel », a déclaré Annie Grenier dans son réquisitoire, s'installant juge par un audacieux mélange des genres.

La presse a fait unanimement chorus. Firmin Mahé n'a jamais été désigné autrement que par les mots de « *bandit* », « *coupeur de route* », etc. L'adjectif « *préssumé* », qui s'imposait tout particulièrement dans ce cas précis, a été totalement exclu des comptes-rendus. On avait un bouc émissaire et l'affirmation que, après sa mort, le calme revint dans la zone, ne causa aucun scepticisme, encore moins l'hilarité qu'elle aurait dû provoquer.

Ensuite le récit du déroulement des faits a été bizarrement amputé d'un épisode essentiel. Mahé blessé a été ramené d'abord au poste de Bangolo. Il est établi qu'il y a subi des mauvais traitements, au point que c'est un homme inconscient qui a été ensuite étouffé pendant son transport vers la ville de Man. La version, d'un rocambolesque ethnologique,

selon laquelle son village aurait refusé de recevoir son corps, fabriquée grâce au « *témoignage* » de l'Ivoirienne Adèle Dito, masque sans doute le fait qu'il fallait faire disparaître le corps. Une incrimination pour torture mettant en cause un groupe de militaires beaucoup plus large aurait eu de très graves conséquences pour l'image de l'armée française. Il fallait limiter les dégâts. La presse a donc été d'une grande discrétion dans l'évocation du lynchage de Firmin Mahé, quand elle ne l'a pas totalement passé sous silence. Les Français sont prêts à donner des leçons de morale au monde entier. Ils hurlent à la présomption d'innocence quand on montre Strauss-Kahn emmené les menottes aux mains par les policiers newyorkais. Pourtant un simple soupçon de mensonge de la plaignante, sans rapport avec l'objet de sa plainte, suffit pour élargir Strauss-Kahn. Ici on a cru sur parole le général Poncet, quand il niait avoir prononcé les

paroles que son adjoint a rapportées. Poncet, chef de l'opération Licorne, avait pourtant menti impudemment dans ses déclarations publiques sur la fusillade de l'Hôtel Ivoire, tout comme Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense. On attend toujours une commission d'enquête parlementaire sur ces événements. Les révélations sur les traitements inhumains et dégradants infligés aux prisonniers de la prison d'Abou Ghraïb ont provoqué un important scandale aux États-Unis et les onze militaires mis en cause, dont la générale responsable de la prison, ont été lourdement condamnés. Le président des États-Unis a présenté ses excuses pour les bavures dont fut victime la population irakienne. Le président Chirac, lui, félicita l'armée française pour son « *sang-froid* » après la tuerie de l'Hôtel Ivoire.

Les Français ne supportent pas qu'on entame l'image d'Épinal qu'ils se font de leur armée. Une image que ce procès a tout fait pour préserver coûte que coûte. Il y a démocratie et démocratie, journalisme et journalisme, opinion et opinion.

Odile Tobner

CENTRAFRIQUE

Un malade en phase terminale

Au fil des tutelles coloniales, néocoloniales et régionales, empoisonné par la Françafrique, l'embryon d'État centrafricain a dérivé vers une militarisation et l'ethnisation de sa politique. A cet égard, le pouvoir de François Bozizé n'échappe pas à la règle.

Sa gestion clanique et brutale du pouvoir, les détournements en tout genre au profit de sa famille, n'ont fait que perpétuer cet état de fait et il subsiste toujours des foyers insurrectionnels comme l'a montré l'émergence et l'offensive éclair de la coalition Séléka. Composé de factions rebelles dissidentes, le Séléka a pris les armes le 10 décembre et contrôlait la majeure partie du pays le 31 décembre. Comment s'en étonner alors, qu'en plus des prébendes présidentielles, François Bozizé, « réélu » en 2011, au terme d'une mascarade électorale n'a jamais respecté les accords de paix conclus entre 2007 et 2011 qui prévoyaient un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. De même, le Dialogue politique inclusif de 2008 qui avait permis de réunir à une table de négociations pouvoir, société civile, opposition et rébellion est resté lettre morte. Qui plus est, l'opposition soupçonnait Bozizé de préparer un troisième mandat en modifiant la Constitution. Tous les ingrédients étaient donc réunis pour assister à une nouvelle poussée de fièvre même si l'apparition et les succès fulgurants de la coalition Séléka en ont surpris plus d'un.

Un Etat décomposé

L'offensive Séléka a eu le mérite de révéler la fragilité du régime Bozizé défaut militairement en à peine trois semaines et contraint de quémander une intervention militaire française, à renoncer publiquement à un troisième mandat et proposer un gouvernement d'union nationale. Toutefois, « Boz » se donnait un peu d'air début janvier alors que le chef d'Etat-major de la Force multinationale d'Afrique centrale (FOMAC), Jean-Félix Akaga prévenait la coalition Séléka que la prise du verrou de Damara, à 75 km de la capitale était une

ligne rouge à ne pas franchir. Ce gel de la situation sur le terrain est la conséquence de l'intervention de la France et des luttes d'influences entre Etats d'Afrique centrale. En revanche, le Séléka réclamait toujours le départ de Bozizé.

L'influence française

En premier lieu, le Tchad, qui a installé Bozizé avec l'aide de la France en 2003 et considère la Centrafrique comme son vassal. Alors que ces derniers mois, Bozizé était moins docile envers le président tchadien Idriss Déby, celui-ci est accusé d'avoir armé et financé la coalition Séléka lui permettant sa conquête éclair. Plusieurs témoins racontent que les forces tchadiennes, acheminées sous le prétexte d'interposition, avaient l'arme au pied durant l'offensive rebelle. En réalité, les Tchadiens avaient besoin de contrôler le terrain pour jouer les arbitres. Les prétentions régionales et le double jeu de Déby ont eu le don d'irriter ses homologues d'Afrique centrale qui vivent, par ailleurs, dans la hantise d'un coup d'Etat. Le Cameroun, le Gabon, le Congo-Brazza, l'autre parrain de Bozizé et la RDC, pourtant incapable de défendre son territoire dans les Kivus, ont envoyé d'urgence quelques centaines d'hommes pour soutenir ce qu'il restait de l'armée centrafricaine prise en charge par trois ex-officiers français de la société militaire privée EHH LCC (*Billets* n°219, décembre 2012). L'Afrique du Sud également, dans son rôle de puissance continentale a envoyé, début janvier, deux cents soldats à Bangui. Mais, c'est la France, qu'on le veuille ou non, qui, la première, a envoyé un signal aux rebelles en déployant 300 légionnaires basés à Libreville pour renforcer son détachement militaire déjà présent à Bangui (Lire ci-contre). Officiellement, et selon le refrain bien connu, les soldats français ne sont là que là que pour protéger les ressortissants français et européens de Bangui. Quoique François Hollande a également parlé de la défense des intérêts français sans préciser lesquels. La présence militaire tricolore s'est révélée assez dissuasive pour amener la coalition Séléka dont la représentation extérieure est à Paris, à accepter de négocier à Libreville début janvier. Aujourd'hui, en l'absence de réflexion sur les fondements de sa politique en Afrique, la France est plus que jamais prisonnière de ses contradictions. La France est la moins bien placée pour intervenir en Centrafrique en raison de son

ingérence permanente dans le pays depuis l'indépendance il y a plus de 50 ans. C'est même un officier des services secrets français, Jean-Claude Mantion alias « Lucky Luke » qui gouverna la Centrafrique entre 1980 et 1993. La France appelle aujourd'hui au dialogue en Centrafrique mais a cautionné le vol électoral de 2011. En janvier 2010, son ambassadeur, Jean-Pierre Vidon, faisait preuve d'une lucidité sans pareil en chantant les louanges du général-président Bozizé, faisant don de sa personne à la patrie, tout en estimant que « *la situation politique s'était apaisée (...) tandis que la situation sociale et sécuritaire considérablement améliorée à Bangui* ». A croire que l'ambassadeur écumait le Plantation ou le Zodiaque, hauts-lieux de la vie nocturne banguissoise, tant les observateurs du pays, y compris dans les milieux diplomatiques, tenaient des propos pessimistes sur l'avenir du pays.

On pourra objecter que Hollande a remplacé Sarkozy à la tête de l'Etat et qu'une nouvelle politique est à l'œuvre. Il n'en demeure pas moins que si la France semble plus discrète dans le dossier centrafricain, elle maintient une coopération sécuritaire étroite avec des régimes aussi peu reluisant que celui du Cameroun, Congo-Brazza ou du Gabon. Un « gang français » mené par ces deux derniers, le Gabon ayant « parrainé » les pourparlers de paix centrafricains de 2008, le second jouant le médiateur dans les négociations entre la rébellion et Bozizé début janvier.

RDB

Logistique

Micopax

Les 250 militaires français déjà présents à Bangui sont chargés de l'assistance de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), placée sous l'autorité de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). La MICOPAX, initiative française, bénéficie du soutien financier de l'Union européenne et logistique de la France. Elle a pour mandat de consolider la paix et la stabilité, d'aider au développement du processus politique et de soutenir le respect des droits de l'homme. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le bilan n'est pas brillant. Son mandat doit se terminer le 31 décembre 2013.

Terres africaines : on se presse au portillon

La boulimie foncière (Billets n°219, décembre 2012) n'épargne bien sûr pas l'Afrique : un tiers des accaparements de terres concerneraient le continent. Des projets gigantesques, habillés d'un discours sur le «développement» attise de nouvelles convoitises.

Au Cameroun, par exemple, la société américaine *Herakles Farms* (basée au Delaware, un paradis fiscal) a obtenu, via sa filiale SG Sustainable Oils Cameroon (SGSOC) un bail portant sur plus de 73 000 hectares dans les régions de Ndiang et Kupe-Manenguba auprès de l'Etat camerounais pour une durée de... 99 ans ! Son but est de produire de l'huile de palme. Selon un rapport du *think tank* californien *The Oakland Institute*, cette société « a débuté ses opérations sur le terrain par la création de pépinières dès 2010, en dépit des irrégularités légales de la convention ratifiée en 2009, et notamment de l'absence de décret présidentiel d'attribution du bail foncier indispensable pour un tel projet. *Herakles Farms* est également passé outre deux décisions judiciaires d'une cour régionale lui ordonnant de cesser ses travaux et rendant illégales les récentes activités de cette société américaine au regard des lois du Cameroun. » Ces plantations devraient impacter sur les moyens de subsistances d'au moins 45 000 personnes selon le Centre pour l'environnement et le développement (CED), une ONG camerounaise (14 000 selon l'étude d'impact du projet) en les privant d'accès aux ressources forestières (chasse, plantes médicinales, bois de chauffe...) et au foncier nécessaire à leur activité agricole. Le peuple camerounais dans son ensemble n'y gagnera pas beaucoup plus, SGSOC étant exemptée « de paiement de toutes taxes pendant dix ans ainsi que de taxes douanières et de certaines charges sociales pour les 99 années du projet », d'après le même rapport. Ajoutons à cela la destruction d'espaces naturels particulièrement riches en biodiversité, les risques liés à la pollution des eaux, les déplacements des populations chassées de leurs terres...

Silence, ça développe

Pour contrer la SGSOC, la société civile camerounaise s'est mobilisée, principalement par la publication de rapports dénonçant les dangers et l'aberration de son projet. Mal lui en a pris : quatre membres de l'ONG *Struggle to economize the future* (son président Nasako Besingi ainsi que trois employés), vivement hostile au projet, ont été interpellés mi-novembre dans leurs locaux alors qu'ils préparaient une contestation pacifique du projet lors d'une cérémonie officielle (la distribution de T-shirts contre le projet le projet aux communautés locales...). Ils ont été relâchés quelques jours après, mais l'événement est un signal très clair aux opposants à ce projet d'accaparement des terres.

Au Gabon aussi, populations et ONG tentent de s'opposer à des projets gigantesques, le dictateur Ali Bongo ayant clairement annoncé de faire de cet émirat pétrolier le premier pays producteur africain d'huile de palme, dans le cadre de son projet « *Gabon émergent* »... Symbole de ce bras de fer pour défendre les terres et la forêt tropicale, la société civile tente de s'opposer aux immenses concessions faites à la société singapourienne Olam, un des leaders mondiaux de l'huile de palme, déjà spécialiste de la déforestation en Indonésie et Malaisie. Cette multinationale contrôle avec l'État gabonais la compagnie Olam Palm Gabon, qui a en projet la plantation de plusieurs dizaines de milliers d'hectares de palmiers à huile. Le pouvoir a également concédé à Olam 300 000 autres hectares dans les provinces de l'Estuaire, du Woleu Ntem et de la Ngounié, et la multinationale prévoit déjà d'en transformer un tiers en plantations d'hévéas. Les contestations populaires ne sont pas seulement restées lettre morte : elles étaient au cœur du « contre-forum » organisé par la société civile pour dénoncer la parodie du New York Africa Forum (à Libreville !) début juin, qui avait entraîné l'arrestation d'une quarantaine de militants... Et, depuis décembre, le pouvoir a à nouveau durci le ton : le chef de cabinet d'Ali Bongo, Liban Souleymane, a engagé des poursuites contre Marc Ona Essangui, président de l'ONG Brainforest, pour avoir évoqué son implication dans ce dossier. Le procès, initialement prévu le 26 décembre, a été reporté faute de présence du haut fonctionnaire gabonais. Mais Marc Ona, figure emblématique de

la société civile gabonaise, reste menacé d'emprisonnement pour avoir soutenu la contestation des populations locales à un projet de « développement » !

Libéria : pays à vendre ?!

Au Libéria, la situation est encore plus dramatique. En juillet 2009, le gouvernement libérien a accordé une concession de 311 187 hectares à la firme multinationale malaisienne Sime Darby pour une durée de 63 ans. Les terres accaparées sont situées dans les comtés de Gbarpolu, Grand Cape Mount, Bomi et Bong au nord du pays. Là encore il s'agira de produire de l'huile de palme. Pour sa part, la compagnie singapourienne Golden Agri Resources a obtenu le droit de choisir 350 000 hectares pour du palmier à huile dans les comtés de Maryland, Grand Kru, Sinoe, River Cess et River Gee. Quasiment la taille du département du Vaucluse ! 40 000 hectares seront ainsi « développés », selon les dires de la compagnie, par un réseau de producteurs locaux, devenus pour le coup de simples sous-traitants agricoles. La durée du bail est de 65 ans, renouvelable. Dans l'état actuel de l'accord, rien ne stipule que les habitants des zones sélectionnées doivent être informés que leurs terres appartiennent désormais à Golden Agri. Mais ce n'est pas tout, Equatorial Palm Oil, une firme basée au Royaume-Uni, a elle aussi loué pour près de 170 000 hectares, répartis entre les comtés de Sinoe, River Cess et Gand Bassa. Les Français ne sont pas en reste, Bolloré ayant obtenu une concession de 120 000 ha dans le centre et l'ouest du pays durant la guerre civile des années 1990. Au total, selon l'ONG GRAIN, spécialisée dans l'étude des accaparements de terres transnationaux, ce ne sont pas moins de 1 737 millions d'hectares de terres dont les Libériens auraient été dépossédés. Ceci représente les deux tiers des terres agricoles du pays et 16% du territoire national. A cela, il faut ajouter les concessions minières, elles aussi extrêmement gourmandes en terres. Ou comment priver un peuple de son propre pays...

La nouvelle vague

Au-delà des vétérans du pré-carré franc-africain et de la concurrence croissante des investisseurs venant des quatre coins du globe, de nouvelles compagnies françaises, jusque-là inconnues sur le continent, ne

►►► sont pas en reste. Charles Beigbeder et Charles Vilgrain, patrons d'AgroGeneration prévoient ainsi de lancer leur entreprise à la conquête de l'Afrique. AgroGeneration sévit déjà en Europe de l'Est, où le groupe possède plus de 50 000 hectares en Ukraine (avec pour objectif 100 000 ha à l'horizon 2013) et en Amérique du Sud (14 000 ha en Argentine, avec la volonté d'en avoir 50 000 à terme). Rappelons qu'AgroGeneration est aidée dans sa frénésie expansionniste par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui lui a octroyé un prêt de 10 millions de dollars en novembre 2011, assorti d'une option d'entrée au capital. Pensée par Jacques Attali et initiée par François Mitterrand, cette institution financière internationale a été créée au lendemain de la chute du mur de Berlin pour «favoriser la transition vers l'économie de marché» et affirme sur son site web que «la protection de l'environnement est également un volet essentiel de son mandat», en réponse aux «années de pratiques destructrices pour l'environnement» dans l'ancien bloc soviétique. Et finance donc désormais l'agriculture capitaliste la plus ravageuse qui soit.

Agriland à Bongoland

De son côté, la société de gestion Edifice Capital a elle aussi lancé un fonds d'investissement, «Edifice Agriland», dédié au secteur agricole en Afrique. L'objectif est de lever 200 millions d'euros au moins à l'horizon 2013. Ce fonds, dirigé par Pierre Bordenave, un ancien d'AgroGénération, vise à la «viabilisation de terres à usage agricole mises à disposition par la personne publique (Etats, collectivités locales...) sur longue période (AOT), par des investissements dans les infrastructures d'irrigation et de stockage puis la location de ces terrains viabilisés à des exploitants agricoles; Agriland pourra également investir aux côtés de l'exploitant agricole dans la production». En clair : louer à bas coût des terres agricoles à très long terme, potentiellement au détriment des populations locales, les modeler pour répondre aux standards de l'agriculture industrialisée, puis les louer au plus offrant. Un beau modèle de développement ! Le fonds prospecterait actuellement au Gabon... une aubaine pour le «Gabon émergent» d'Ali Bongo, à n'en pas douter.

De belles noisettes pour l'écureuil français !

Enfin, on apprenait le 22 novembre que CIFG, une filiale de la Caisse

d'Epargne, comptait lancer un fonds (MAHASEEL Agricultural Investment Fund) en partenariat avec la Kenana Sugar Company, le plus gros producteur de sucre du Soudan, visant à lever des fonds en Afrique du Nord et au Moyen Orient pour investir dans le secteur agricole. L'objectif est de lever 1 milliard de dollars qui devront avoir un retour sur investissement de 25 % sur cinq ans. Un taux record ! Le fonds aurait déjà identifié trois projets au Soudan, dont un pour lequel il est question de rien de moins que 100 000 hectares. «La banque, nouvelle définition», dit le slogan de la Caisse d'Epargne... On pourrait ajouter «Le pillage agricole, nouvelle définition».

Yanis Thomas et Alice Primo

Bolloré : touche pas à mon huile de palme !

Dans son article «Au Cameroun, l'huile chasse la forêt» publié le 2 mars 2012 dans *Libération*, la journaliste Fanny Pigeaud avait parlé du projet d'*Herakles Farms* et des résistances locales.

L'illustration, un cliché de la photographe Isabelle Alexandra Ricq pris en 2009 dans les plantations de palmiers à huile de la Socapalm, une société camerounaise contrôlée partiellement par le groupe Bolloré, était accompagnée d'une légende évoquant ce contrôle et précisant que «cette activité entraîne déforestation et expropriations». Trop pour Bolloré, toujours aussi chatouilleux quant à son image, et qui reste dans une stratégie d'intimidation judiciaire vis-à-vis des journalistes susceptibles de faire leur métier (*Billets* n° 192, juin 2010 ; n°205, septembre 2011...): ce fleuron industriel de la Françafrique a une nouvelle fois déposé une plainte en diffamation, fondée sur la légende de cette photo et le lien qu'il y voit avec le propos plus général de l'article, contre la journaliste et le directeur de publication de *Libé*. Actuellement, l'association Sherpa, mais aussi le reporter Benoît Collombat de France Inter et l'ex-journaliste de Rue 89, David Servenay, ainsi que son directeur de publication, Pierre Haski, sont aussi visés par des plaintes en diffamation du groupe Bolloré au sujet de la Socapalm. Comme pour Fanny Pigeaud, le groupe s'est constitué partie civile, entraînant la désignation d'un juge d'instruction, ce qui allonge les procédures... et en augmente potentiellement les coûts. Tout cela ressemble fort à des poursuites bâillonnées...

AFD : agence dépouilleme

A travers l'African Agriculture Fund (AAF), l'Agence française de développement (AFD) et PROPARCO, sa filiale pour le développement du secteur privé, investissent dans l'accapement des terres en Afrique subsaharienne.

En avril 2009, Alain Joyandet, alors secrétaire d'Etat à la Coopération signe avec Donald Kaberuka, le président de la Banque africaine de développement, un accord prévoyant la constitution d'un Fonds d'Investissement pour l'agriculture en Afrique (*African Agriculture Fund* en anglais) constitué de fonds publics mais aussi privés¹. La mise en place de ce fonds s'inscrit dans la dynamique du Partenariat mondial pour la sécurité alimentaire, initié par la France à la suite de la crise alimentaire de 2008. C'est la façon que la France a choisi pour s'engager concrètement pour lutter contre la faim dans le monde, officiellement en venant «en aide aux entreprises agro-industrielles et aux coopératives agricoles africaines respectueuses des paysans modestes et de l'environnement». Le même Joyandet avait pourtant déclaré quelques mois plus tôt, le 8 janvier 2009 devant les élèves de l'Ecole polytechnique à Palaiseau, que «le Fonds d'investissement dans l'agriculture et l'agro-industrie réunira des investisseurs publics et privés, recherchant soit une rentabilité financière, soit une garantie de livraison de produits alimentaires». Pas vraiment altruiste ni désintéressé, comme objectif ! D'autant plus que les promoteurs de ce fonds, l'AFD en tête, ont, selon le réputé cabinet d'avocats français Gide Loyrette Nouel, «structuré leurs participations en un mécanisme visant à supporter le risque des premières pertes qui fournira aux investisseurs privés d'AAF un rendement accéléré». Encore une fois, on socialise les pertes mais les gains sont privés !

Assaut foncier depuis un paradis fiscal

En guise de lutte contre la faim, ce fonds

française du nt foncier

FERONIA

TSXV: FRN

HOME ABOUT OIL PALM ARABLE FARMING INVESTORS RESPONSIBILITY MEDI



semble plutôt satisfaire l'appétit des financiers. En effet, pour le mettre en place, l'AFD et les autres institutions financières de développement ont fait appel à Phatisa, un gestionnaire de fonds enregistré à l'île Maurice, un paradis fiscal notoire. Le premier investissement de l'AAF a eu lieu en 2011 au Sierra Leone, à travers une prise de participation de dix millions de dollars dans la firme Goldtree, elle aussi basée à l'île Maurice. Selon l'ONG Grain, spécialisée dans l'étude du phénomène d'accaparement des terres, Goldtree possède au moins 5 200 hectares dans la région de Kailahun, à l'Est du pays, dédiés à la culture du palmier à huile. Début décembre 2012, on a appris que l'AAF s'apprêtait à prendre une participation de 10,5 millions de dollars dans Feronia Inc., prenant au passage le contrôle de près de 20% de cette entreprise cotée à la Bourse de Toronto. Celle-ci a racheté en 2009 à la firme américaine Unilever les parcelles de Plantations et Huileries du Congo (République démocratique du Congo). Cette entreprise, fondée en 1911, possède une incroyable quantité de terres, héritée de la colonisation belge : 107 892 hectares² ! A l'heure actuelle, 15 000 hectares sont cultivés en palmiers à huile (province de l'Equateur et Province orientale) et 500 en riz (province du Bas-Congo) mais la compagnie compte faire passer à terme ses surfaces cultivées

en palmiers à huile à 70 000 ha et ses surfaces dédiées aux autres productions agricole à 100 000 hectares. Soit doubler la surface des terres héritées du temps béni des colonies...

Faites comme je dis, pas comme je fais

Le document de positionnement publié en juin 2010 par le ministère français des Affaires étrangères sur la question des acquisitions de terres à grande échelle, mais aussi les déclarations du nouveau ministre délégué au Développement Pascal Canfin, ont beau jeu de faire passer la diplomatie française pour une force de régulation et d'encadrement du processus d'accaparement des terres. Car face aux discours, les faits sont là : l'AFD, institution bancaire sous tutelle publique, soutient le dépouillement foncier du continent africain via l'AFF, un fonds basé dans un paradis fiscal.

Yanis Thomas

1. Des fonds ont entre autre été apportés par l'AFD, PROPARGO, la Banque Africaine de Développement, l'Agence espagnole de coopération internationale pour le Développement, la Development Bank of Southern, la Banque Ouest Africaine de Développement, Banque de Développement et d'Investissement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
2. Sur son site internet, Feronia se vante même du fait que cela représente la superficie cumulée de Paris, Manhattan, San Francisco, Bruxelles, Amsterdam, Zurich, Genève, Lisbonne, Dublin et Montevideo !

Bernard Tapie éclipse Vincent Bolloré, et pourtant...

À l'heure où le rachat d'organes de presse par Bernard Tapie suscite une saine inquiétude médiatique et politique, il est peut-être bon de contribuer à un état des lieux de l'empêchement du journalisme par des intérêts économique-politiques. Comment se fait-il que des journalistes bien établis dans un périodique publient parfois des reportages de qualité, mais dérangeant certains intérêts, dans un autre organe, indépendant des annonceurs celui-là ? Leur rédacteur en chef leur fait-il des remontrances bien méritées pour cette infidélité ? Ou, à l'inverse, leur suggèrent-ils eux-mêmes d'aller faire voir leur article ailleurs ? La profession se trouve, pour le moins, peu encouragée à travailler sur les sujets sensibles, et cruciaux pour la société.

Nous avons eu échos d'une réplique prononcée en rédaction, à un journaliste proposant une enquête sur le groupe Bolloré : « *Bolloré possède Havas, et Havas c'est la pub', alors pas question!* »

En effet, Havas, organisant le placement des publicités dans la presse, tient le cordon nourricier la reliant aux annonceurs. Le conseil d'administration de ce premier groupe publicitaire de France (à quasi-égalité avec Aegis), est présidé par Vincent Bolloré en personne. Celui-ci est ainsi gestionnaire de la principale source de revenus de la presse française. Que restait-il de la liberté de la presse concernant ce groupe ? Une demi-poignée de journaux indépendants refusant la publicité...

En ajoutant à cela que Vincent Bolloré a tenté, durant les dernières années, d'entrer de force au conseil d'administration du principal concurrent d'Havas, Aegis, et la volonté de l'industriel apparaît encore plus clairement. Les règlements, qu'il tentait de violer, l'ont finalement contraint à renoncer à contrôler Aegis, dont il s'est résolu à revendre ses parts.

Est-il besoin de rappeler dans *Billets* tout l'intérêt pour ce groupe, au podium de tête de la Françafrique, de maintenir le silence sur ses activités, son expansion et sa prospérité s'étant forgées sur les connivences politiques, l'opacité des havres fiscaux et judiciaires (ayant absorbé le groupe Rivaud), des quasi-monopoles en Afrique (entre autres), etc.

Intimidations

Les journalistes Nathalie Raulin et Renaud Lecadre racontent comment jadis ►►►

►►► Bolloré a aussi donné dans l'incitation à l'autocensure (pour le dire poliment). L'affaire concerne Mireille Rusinak, ancienne rédactrice en chef de *Valeurs actuelles* : « En 1989, elle a publié un livre sous forme d'une galerie de portraits de grands patrons français (*Les Bons, les Brutes et les autres*, Belfond 1989). À la suite d'un courrier envoyé à l'éditeur, le chapitre consacré à Vincent Bolloré a disparu. » (Nathalie Raulin et Renaud Lecadre, Vincent Bolloré. Enquête sur un capitaliste au-dessus de tout soupçon, Denoël 2000, p. 9) En repensant à ces débuts de petit joueur, Vincent Bolloré doit sourire avec attendrissement sur cette pré-histoire de l'*omerta* le concernant.

Silence des publiphages

Si l'on compte sur les doigts d'une main les livres d'enquête sur Bolloré, on chercherait en vain tout reportage critique dans un périodique vivant de la publicité depuis qu'il a acquis Havas. Certains procédés sont classiques : toute entreprise craignant la publicité négative que constituerait un ensemble de révélations sur sa face cachée, ou d'analyse sur l'éthique de ses pratiques, sait qu'il est efficace d'accoutumer la grande presse aux revenus de diffusion publicitaire. Se crée ainsi une dépendance économique qui dissuade d'étaler les sujets qui fâchent les mains nourricières. Que l'on repense à la profusion des publicités pour

EDF (distributeur notamment d'énergie nucléaire) dès une époque éloignée de sa mise en concurrence, donc sans effet sur sa vente aux particuliers.

Acquisitions

Bolloré est bien entendu loin d'être le seul groupe ayant prise sur la presse. En la matière, on pense en premier lieu aux acquisitions, puisque aujourd'hui, en France, les grands organes de presse appartiennent à des groupes ayant des vendeurs d'armes dans leur organigramme. Les organes de presses que possède Bolloré n'ont pas encore d'audience pré-dominante, mais les mêmes intentions sont confirmées dans cette démarche de montée médiatique¹. Notons que, de longue date, Bolloré commet des raids sur Bouygues, possesseur de TF1, et qu'il a fait aussi des tentatives de percée dans la diffusion numérique (avec le Wimax, qui semble être un échec) pressentis comme les « tuyaux » médiatiques de demain...

Poursuites-bâillons

Pour parfaire l'ouvrage, il reste les poursuites-bâillons, pratiquées par de grands groupes comme Clearstream, qui a intenté d'innombrables procédures contre Denis Robert, comme Barrick Gold et Banro, pour le procès contre les auteurs et éditeur du livre *Noir Canada*, demandant 6 millions de dollars. Bolloré a la gâchette

judiciaire facile. Après avoir prospéré en Afrique grâce à des connivences politiques avec des régimes totalitaires, voire criminels contre l'humanité comme au Liberia ou au Congo-Brazzaville, Bolloré constitue une menace contre la démocratie en France, faisant des acteurs politiques majeurs ses obligés, et contrôlant le financement de l'ensemble de la presse.

Alors pourquoi ne s'inquiéter que de la menace actuelle se limitant à la cité phocéenne ?

Pierre Caminade

1. Dans les médias il assure le service « de la conception d'un message à sa réception par le public » (p. 112-113). Il contrôle à la fois la production de communiqué de presse (*Associated Press*), de sondage (*CSA*), la presse et les médias qui les commentent [...], la création de publicité (*Euro RSCG*), la production (*SFP, VCF*), l'achat d'espaces publicitaires (*MPG France, progression dans le concurrent Aegis*), la presse et les médias qui les diffusent (*Matin plus, Direct soir, Direct huit*)... *Via Aegis, il contrôle Carat*, « dont les analyses sur les programmes audiovisuels sont largement reprises dans les rubriques médias » (d'après *Rue 89*), et il siège (grâce à *Euro-RSCG*) au conseil d'administration de *Médiamétrie* qui contrôle l'audit ! Bravo l'artiste qui, avec une finesse digne de Serge Dassault, étale sa conception de l'indépendance de la presse : « Je suis un investisseur industriel. Je dois donc avoir le contrôle éditorial. » (p. 111), *Billets* n°168, avril 2008, d'après Vincent Bolloré, ange ou démon ? de Nicolas Cori et Muriel Gremillet.

Bulletin d'abonnement

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25

11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la «Françafrique».

Au long de ses 12 pages, *Billets d'Afrique* décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax _____

Courriel: _____

- France : 25 euros (faibles revenus: 20 euros) • Etranger et DOM : 30 euros
- Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie
- Virement postal (CCP 500.52 K PARIS): préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par F.-X. Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeur de la rédaction: Raphaël De Benito.

Secrétaire de rédaction: Janine Sfiligoï, Anne Colliou

Comité de rédaction : Alice Primo, Sharon Courtoux, Mathieu Lopes, Raphaël Granvaud, David Mauger, Odile Tobner. P.Caminade

Ils ont participé à ce numéro : J.Beurk, J.Poirson, Y.Thomas, G.Moreau

Abonnements : David Dousseau
Association Survie

107, Bd de Magenta
F75010 Paris

Tél. (33 ou 0)1 44 61 03 25

Fax (33 ou 0)1 44 61 03 20

<http://survie.org>

contact@survie.org

Commission paritaire n° 0216G87632

Dépôt légal : janvier 2013 -ISSN 2115-

6336 Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Abonnement : 25 euros

(Étranger: 30 euros) € personne à faible revenu: 20 euros €